

« Faites de la laïcité »

Fiche prof (cycle 4)

L'objectif de cette activité est de permettre aux élèves de s'emparer du principe de laïcité à travers quelques articles de la charte de la laïcité sélectionnés pour l'occasion.

La charte en tant qu'objet a déjà été présentée aux élèves de tous les niveaux et a fait l'objet de travaux en classe. La journée du 9 décembre n'est donc pas pour les élèves une journée de « découverte » de la laïcité.

Il s'agit aussi d'impliquer tous les professeurs du collège, en rappelant à l'occasion de la journée du 9 décembre que pour l'EMC tous « les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement. »

Les professeurs, avec le renfort des assistants d'éducation, encadrent les classes en binôme, les élèves de 4^e et de 3^e sont accueillis au collège de 8h30 à 10h30, et les élèves de 6^e et de 5^e de 10h30 à 12h30. Il s'agit donc en deux heures pour les élèves, en groupe de trois ou quatre de réaliser des posters pour illustrer un ou plusieurs articles de la charte de la laïcité.

Chaque classe doit sélectionner un poster qui concourra pour le prix « faites de la laïcité » du collège, les autres posters sont affichés dans les couloirs de l'établissement pour susciter réflexion et échanges entre les élèves jusqu'aux vacances. Ils pourront aussi être vus par les parents au moment de la soirée de remise des bulletins. Ce sont les élèves du CVC qui choisiront le meilleur poster pour chaque niveau de classe.

Ce travail s'inscrit dans le parcours citoyen des élèves sur la laïcité. Les thèmes d'EMC travaillés à cette occasion sont les suivants :

La sensibilité : soi et les autres	3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française
Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres	2/a- Reconnaître les principes et les valeurs de la République et de l'Union européenne.(cycle 3)
Le jugement : penser par soi-même et avec les autres	1/b - Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).
L'engagement : agir individuellement et collectivement	2/a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.
Objets d'enseignement	- Les principes de la laïcité.
Pratiques de classe	- Travail sur la Charte de la laïcité. - Instances participatives associant les représentants des élèves.

Déroulement: 15 minutes d'accueil puis présentation (vidéo, la Charte de la laïcité et les 6 articles sélectionnés, la « mission ») ; 1heure 15 maximum d'activité en groupe (réalisation des affiches) ; 15 minutes d'accrochage dans les couloirs ; 15 minutes de vote par classe pour choisir l'affiche qui va concourir au « prix de la laïcité » pour la classe.

Vidéo pour rappeler la nature du principe de laïcité

« Les clés de la République », LCP : <http://www.lcp.fr/emissions/les-cles-de-la-republique/vod/152714-la-laicite>

Articles de la charte de la laïcité sélectionnés pour l'occasion et commentés pour les professeurs :

□ Article premier - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

« Indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Ces quatre qualificatifs sont les fondements de la République. Ils correspondent chacun à un moment historique. L'indivisibilité est un acquis de la Révolution : la République est proclamée « une et indivisible » le 25 septembre 1792. La laïcité s'est affirmée à partir des lois de 1882 et 1886 sur les programmes et des personnels de l'enseignement public, puis s'est définitivement imposée en 1905 par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. La démocratie est l'acquis majeur de la Révolution française : la Constitution du 3 septembre 1791 énonce que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ». Enfin, le caractère social de la République a été affirmé de façon particulièrement forte à la Libération par le programme du Conseil national de la Résistance qui prévoyait « Un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ». Il a ensuite été consacré par le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui a désormais valeur constitutionnelle. La République « assure l'égalité devant la loi » : chaque citoyen est le titulaire des mêmes droits et des mêmes devoirs que tous les autres. La laïcité est une garantie essentielle de l'égalité républicaine : elle assure chacun de son droit à la même liberté de conscience, de croyance ou d'incroyance, que tous les autres. La République « respecte toutes les croyances », c'est-à-dire garantit à toutes la même liberté de conscience et d'exercice des cultes « selon les restrictions édictées (...) dans l'intérêt de l'ordre public » (loi du 19 décembre 1905).

□ Article 4 - La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

La laïcité est un principe de conciliation et d'harmonie sociale : elle offre à chaque citoyen le maximum d'expression de sa propre liberté de conscience qui soit compatible avec la même liberté pour tous les autres membres de la société. La liberté des uns s'arrête là où commencent la liberté et le respect des autres. Ainsi, la laïcité « permet l'exercice de la citoyenneté » pour deux raisons : elle donne à chaque citoyen la garantie de la plus grande liberté possible ; elle demande à chaque citoyen de respecter la dignité d'autrui et « l'intérêt général », et elle lui permet donc d'avoir avec les autres une relation de « fraternité ». La laïcité est au bénéfice de tous parce qu'elle fixe à l'expression des convictions de chacun la limite du respect de celles d'autrui et de l'ordre public. Grâce au principe laïque de respect mutuel, de consentement de chacun à respecter l'autre dans l'expression de ses convictions, l'intérêt personnel s'accorde avec l'intérêt d'autrui et l'intérêt général. Le principe de laïcité permet un vivre ensemble en bonne intelligence.

□ Article 7 - La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

La culture transmise à l'élève par l'Ecole est constituée en premier lieu par un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La laïcité de l'Ecole garantit que cette « culture commune et partagée » laisse l'élève entièrement libre de ses convictions, et lui donne les moyens d'une liberté personnelle et éclairée. La culture scolaire laïque est une culture donnée et reçue librement. Les enseignements relatifs aux faits religieux ne portent pas de jugement sur la question d'une vérité des différentes croyances.

□ Article 8 - La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'Ecole comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

La laïcité est un principe d'équilibre qui accorde les libertés entre elles. L'Ecole laïque « permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves » tout en leur faisant prendre conscience qu'elle doit aller de pair avec plusieurs impératifs d'ordre et de justice : le respect d'autrui et de la loi, le respect aussi « du bon fonctionnement de l'Ecole ». Ce fonctionnement repose sur des règles, dont la règle laïque : il est interdit aux personnels comme aux élèves d'afficher des signes ou des tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, et de faire le prosélytisme d'opinions politiques ou religieuses. Les relations entre personnels et élèves, mais aussi entre les personnels, doivent obéir à une règle de « respect du pluralisme des convictions » : s'il n'est pas contraire au « bon fonctionnement de l'école », le débat peut avoir lieu mais nul ne doit tenter d'imposer par la force ses convictions personnelles à autrui. Chacun dans l'Ecole doit se sentir libre de s'exprimer. Pour cela, chacun doit s'imposer les mêmes limites dans l'affirmation de ses convictions : l'écoute d'autrui, la politesse envers lui et l'expression de ses convictions, la tolérance et la bienveillance envers ce qu'il dit et ce qu'il est.

□ Article 9 - La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

La laïcité n'est pas seulement un principe qui impose des règles, mais une valeur à cultiver dans les conduites au quotidien. Elle « repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre », et peut se comprendre comme la clef de voûte d'une éthique démocratique, c'est-à-dire d'une attitude morale constituée de petites et de grandes vertus : la civilité, la politesse, la décence des propos, des tenues et des attitudes, la cordialité, mais aussi le respect, la tolérance, la bienveillance, l'attention à autrui, la compréhension, la solidarité, la générosité, le sens de l'écoute. Ce sont autant d'aspects de ce qu'on appelle se conduire avec humanité. Parmi ces vertus, il y a « le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations ». Personne à l'Ecole ne doit être victime de violence morale ou physique à cause de ses origines ou de ses convictions, ou de violences commises au prétexte de telle ou telle religion. Parce que la laïcité est indissociable de l'égalité (égalité en droit, égale dignité de tous) l'école veille particulièrement aux relations entre les filles et les garçons : la mixité scolaire doit être l'opportunité entre les individus des deux sexes de développer une relation fondée sur le respect mutuel, la considération et l'estime réciproques.

□ Article 15 - Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Les élèves doivent contribuer à « faire vivre » la laïcité dans leur établissement « par leurs réflexions et leurs activités » concertées avec les personnels. Cela ne suppose pas qu'ils renoncent à leurs croyances. On peut être laïque et croyant. Comme dans les autres domaines de leur vie dans l'établissement, les élèves doivent être encouragés à être actifs et non passifs : il faut s'adresser à leur imagination créatrice, c'est-à-dire les inviter à prendre l'initiative de projets qui leur donneront les moyens de s'approprier une part de la vie du principe de laïcité dans l'Ecole. La laïcité commande d'obéir à des règles. Mais elle contribue aussi à ouvrir des espaces de dialogue dans l'établissement, et à stimuler le sens de l'engagement citoyen. L'élève doit devenir un acteur de l'éducation et de l'instruction qu'il reçoit, c'est-à-dire trouver des opportunités d'expression personnelle et d'échange dans les différents processus d'acquisition des savoirs, des principes et des valeurs. Cette participation fait partie de son apprentissage d'une citoyenneté active et d'une existence créative.

« Faites de la laïcité »

1 | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Vous devez relever un défi pour que votre classe gagne le prix « Faites de la laïcité » du collège.

Après avoir lu les six articles de la charte de la laïcité que vos professeurs ont sélectionnés, vous devrez découper l'article que vous préférez pour le coller sur une grande feuille pour réaliser une affiche avec un dessin, une carte mentale, un texte ou un poème pour l'illustrer.

Votre classe choisira l'affiche qui vous représentera pour le concours et le Conseil des délégués de la vie collégienne désignera pour chaque niveau 6^e, 5^e, 4^e, 3^e la meilleure affiche.